

Madame Morere,

Présidente des instances paritaires CST et F3SCT

09/01/2026

Objet : Déclaration concernant le respect des échanges au sein de l'instance paritaires CST et F3SCT

Madame Morere,

La fin de l'année 2025 a été entachée par des empêchements à l'expression au sein des instance CST et FSSSCT. Ceux-ci ont été particulièrement vifs à l'occasion du passage en force du dossier relatif au « *Guide d'application du temps de travail* » (CST) et lors de la présentation du dossier « *Rapport bilan Plan de Prévention des Risques Routiers - PPRR* » (FSSSCT).

Nous, représentants, membres des CST et F3SCT, avons été témoins ou directement heurtés par la nature du dialogue : unilatéral, prises de paroles interrompues, autoritaire. Nous avons vécu ces échanges comme étant le fruit de décisions déjà ficelées, présentées comme inévitables. Nous avons eu l'impression d'être sommés de simplement entériner ce qui a été préparé en amont.

Nous avons essayé à plusieurs reprises d'exprimer un désaccord, de faire des propositions ou simplement de poser des questions. Votre positionnement ou parfois celui de l'administration est une mise en cause constante de nos interventions.

On nous accuse, à demi-mots ou frontalement, d'être déconnectés des difficultés rencontrées par l'administration, voire de bloquer des avancées prétendument bénéfiques à tous.

Il nous est demandé de justifier par des moyens qui ne sont pas les nôtres (chiffres, statistiques, etc.) nos arguments et prises de parole.

A l'inverse, lorsque nous demandons des éléments nécessaires à la compréhension des dossiers pour donner un avis éclairé, l'opacité demeure.

Dès que nous demandons des chiffres, qu'il s'agisse d'effectifs, de projections, de volumes d'activité ou de lignes budgétaires, les réponses deviennent approximatives, parfois même sont contournées. Les données semblent toujours « en cours de consolidation ». Et pourtant, la question du budget, que nous questionnons régulièrement, est invoquée sans relâche pour justifier les choix imposés. Ce paradoxe entretient un climat de suspicion et rend toute analyse sérieuse impossible : comment discuter de priorités, de besoins ou d'organisation du travail si les éléments nécessaires à la compréhension sont délibérément tenus à distance ?



CGT CD 34



@cgtcd34



cgt cd 34

Ajoutons le calendrier à marche forcée, particulièrement en CST, qui écrase nos capacités à œuvrer dans l'intérêt des agents que nous représentons dans cette instance.

Les réorganisations en cascade se déroulent à un rythme qui ne respecte plus nos instances dans la mesure où nous sommes alertés de leurs mises en œuvre quasiment effective avant leur présentation en CST (*direction de la jeunesse* par exemple). Elles éprouvent les agents dont le mal-être est grandissant, dans un rythme qui ne leur en permet ni l'appropriation ni de s'appuyer sur leurs représentants au travers des instances prévues pour ce faire.

L'ampleur des dossiers présentés ne permet pas aux agents d'être normalement associés et ne nous permet pas d'y contribuer correctement.

Ainsi, le « *Guide d'application du temps de travail* » , 126 pages (sans les annexes) a un impact très conséquent sur la vie professionnelle et personnelle des agents.

Nous nous sommes attachés à le travailler et à produire un certain nombre d'observations et demandes de modifications.

Ce dossier important par sa taille et par son contenu aurait dû faire l'objet de plusieurs temps d'échanges et de travail, ne serait-ce que pour donner du sens à vos décisions.

Vous avez préféré réduire le travail à des échanges par mail (à l'exception une réunion préparatoire – CIC au retour des vacances scolaires), reprenant nos demandes écrites en les commentant de façon abrupte : « *Décisions institutionnelle* » ; « *NON* » ; « *Justificatifs déjà mentionnés dans le guide – pas de différence avec l'ancien règlement* » ; « *Débordement abusif de certains agents* ».

Nous avons bien noté que figurent aussi, plus rarement, des prises en compte de certaines de nos observations.

Également, en F3SCT, sur le dossier « *Rapport bilan Plan de Prévention des Risques Routiers - PPRR* », le débat a été refusé laissant place à la confrontation. Notre intervention, jugée infondée, a été réprimée ; ce qui vous a finalement amené à demander aux porteurs du dossier le retrait des éléments du point examiné pour le prochain bilan PPRR (2026). Cette posture est d'autant plus inconcevable que nos arguments s'appuyaient sur une réalité de terrain qui nous est fréquemment remontée par les agents et qui est en lien avec le contenu du dossier présenté.



CGT CD 34



@cgtcd34



cgt cd 34

Dans ces conditions, **aucun dialogue n'est envisageable**. La collectivité ne propose pas un espace de concertation, mais une scène. On y joue le rôle du dialogue social sans jamais en respecter l'esprit. L'administration adopte une posture **autoritaire et verticale**, où la participation des partenaires sociaux devient une formalité administrative plutôt qu'un exercice démocratique. Pire encore, cette posture s'accompagne d'une forme d'**infantilisation** : nous sommes traités comme si nous n'avions pas la compétence nécessaire pour comprendre les enjeux, et devrions nous contenter d'approuver ce qui a été décidé « pour notre bien » et celui des agents.

Nous refusons de poursuivre ainsi cette mauvaise pièce où l'intérêt des agents se perd chaque fois un peu plus.
Nous serons attentifs et exigeants à être traité avec le respect dû à notre statut conféré démocratiquement afin que nous puissions représenter l'intérêt de nos collègues de la meilleure façon possible.
Dès lors, si tel n'était pas le cas, nous prendrons les décisions qu'il convient.

Veuillez agréer Madame la Présidente, nos salutations les meilleures,

Les membres CGT du CST et de la F3SCT

Copies :

Dialogue social
CGT Fédération Des Services Public
CGT Union Départementale 34
Agents de la collectivité



CGT CD 34



@cgtcd34



cgt cd 34